

Convention d'accès pour les professionnels en déchèterie sur le territoire du SITOMAP

Entre :

Le Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais (SITOMAP) représenté par son Président, habilité en vertu de l'assemblée délibérante du 28 mai 2014 et désigné dans ce qui suit l'abréviation de « SITOMAP »

D'UNE PART

Et :

L'Etablissement
représenté par son Directeur, Monsieur/Madame
dont le siège social est situé à
son adresse mail est
et est enregistré au SIRET sous le n°
sera désigné dans ce qui suit par l'abréviation « l'Etablissement »

D'AUTRE PART

A été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le SITOMAP autorise l'Etablissement à accéder à la déchèterie pour l'apport de déchets produits par son activité professionnelle dans les conditions et les limites définies par la présente convention.

ARTICLE 2 : Condition d'accueil des déchets non ménagers

L'Etablissement s'engage à respecter les conditions générales (nature, quantités de déchets acceptés, conditions tarifaires) précisées dans la charte ci annexée, ainsi que les horaires d'ouverture de la déchèterie aux professionnels pour l'année en cours et le règlement intérieur de la déchèterie, également joint en annexe.

ARTICLE 3 : Identification de l'Etablissement

La carte d'identification remise à l'établissement à la suite de la signature de cette convention, sera présentée à l'agent valoriste sur chaque déchèterie lors de chaque visite.

ARTICLE 4 : Procédure d'accueil

A l'entrée de la plateforme, l'agent valoriste procédera à l'identification de l'Etablissement, l'évaluation du gisement de déchets. Si le gisement est jugé recevable, il établira un récépissé où il sera précisé le mode d'évaluation du dépôt pesée ou évaluation visuelle.

Le dépôt des déchets dans les bennes mises à disposition restera à la charge de l'Etablissement, qui s'engage par la présente convention à respecter les consignes de tri en vigueur sur la plate forme, rappelées si besoin par l'agent valoriste présent sur la déchèterie.

Afin de faciliter ces démarches, l'Etablissement s'engage à effectuer un pré tri de ses différents déchets apportés, et à vider et plier les cartons.

Les procédures d'accueil de la déchèterie pourront évoluer en fonction des impératifs de gestion et afin d'assurer une réadaptation nécessaire du service dans le temps.

ARTICLE 5 : Recouvrement de la facturation

Après le vidage, le représentant de l'Etablissement signera sur le terminal où l'agent valoriste aura préalablement enregistré quantité et nature de déchets. Selon ce qui aura été déposé, cela entraînera une facturation ou non.

ARTICLE 6 : Conséquence du non-respect des conditions d'accueil sur la déchèterie

L'Etablissement se verra refuser l'accès à la plateforme si les conditions d'accès précisées en annexes et rappelées à l'entrée de la déchèterie ne sont pas respectées.

Fait en 3 exemplaires, le :

Pour l'Etablissement,

Cachet de l'établissement obligatoire

Pour le SITOMAP,

Pour PAPREC,

Sitomap
Rte de Bouzonville en Beauce
45300 Pithiviers
Tél. : 02 38 32 76 20

Paprec IDF Sud Malesherbes
72 avenue du Général Patton
45330 Malesherbes
Tél. : 02 38 40 05 10

Merci de joindre le RIB de votre société à la convention.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SITOMAP en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion du fichier client. Les informations sont ensuite mises à disposition du prestataire exploitant les déchèteries (PAPREC IDF). Une charte de confidentialité a été signée entre le SITOMAP et son exploitant afin que l'ensemble des informations ne soient pas destinées à des fins commerciales.

La base légale de ce traitement est l'exécution contractuelle. Vos données sont conservées pendant toute la durée légale (2 ans sauf contre-indication de votre part) et sont destinées au service Accueil et Comptabilité. Elles sont hébergées en France.

Le SITOMAP s'engage à mettre régulièrement à jour la base de données « établissements professionnels », un mail ou un courrier vous seront envoyés afin que vous puissiez mettre à jour vos données.

Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez exercer le droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier si besoin, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime en contactant les services du SITOMAP au 02 38 32 76 20 ou par mail sitomap@sitomap.fr.

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.